

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 V 314 Vœu relatif à la dénomination d'un lieu eu hommage à Lucien NEUWIRTH.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant qu'à peine âgé de 16 ans, Lucien Neuwirth est entré dans la résistance et qu'il s'engage deux ans plus tard dans les Forces Françaises Libres ;

Considérant que Lucien Neuwirth a participé activement au retour du général de Gaulle en 1958 ;

Considérant qu'il a été élu député de la 2^{ème} circonscription de la Loire, sous les étiquettes UNR, UDR puis RPR, de 1958 à 1981 ;

Considérant qu'il a présenté en 1967 une proposition de loi dépénalisant la contraception, malgré l'hostilité de la majorité, mais en accord avec le général de Gaulle ;

Considérant que la loi Neuwirth légalisant la contraception a finalement été promulguée le 28 décembre 1967 ;

Considérant que Lucien Neuwirth a été Secrétaire général du groupe UNR (1958-1962), questeur de l'Assemblée nationale (1962-1975), Secrétaire général-adjoint de l'Union des démocrates pour la République (décembre 1974) ;

Considérant qu'il a été élu au Sénat de 1983 à 2001, où il a notamment été à l'origine des lois sur la prise en charge de la douleur et sur les soins palliatifs ;

Considérant qu'il est considéré comme le père de la pilule contraceptive ;

Sur la proposition de M. Jean-François LEGARET et des élus du groupe UMPPA,

Emet le vœu :

– qu'un centre de planification familiale soit dédié à la mémoire de Lucien Neuwirth.